ÉTUDE DE LINGUISTIQUE

A PROPOS DES CHARTES EN LANGUE ROMANE DE DOUAI

AU XIIIº SIÈCLE (1203-1275)

PAR

Ch. BONNIER

CHAPITRE I.

Thèse soutenue par MM. Raynaud, Neumann et R. d'Herbomez — ; 1° les chartes représentent la langue vulgaire dans toute sa pureté et sa fidélité à une époque et dans une localité déterminées ; elles sont à l'abri de l'imagination et du caprice des scribes ; — 2° elles sont écrites sans prétention en vue de l'utilité pratique.

CHAPITRE II.

Antithèse.—Ce que sont en réalité les chartes.—Critique des précédentes propositions et résultat de cette critique: 1° outre l'incertitude de leur graphie, prouvée par la présence du même mot sous deux formes différentes dans la même charte, les mots qu'emploient les chartes appartiennent en général à une langue savante, apprise par le scribe dans une école: ce qui est encore

prouvé par une comparaison statistique des formes vulgaires ou savantes qui répondent, dans les chartes, à un mot d'essence vulgaire; enfin, même quand les mots sont, par hasard, vulgaires, ils n'offrent que le produit d'un patois composite né dans un centre; ils ne répondent pas, ce que l'on peut prouver par une étude lexicologique, pour leur signification, au sens des mots du patois moderne; enfin, dans la phrase (ce que nous avons pu observer dans les chartes) ils demeurent rebelles aux lois de la phonétique syntactique, ce qui prouve bien que ce sont des mots appartenant à une langue littéraire.

2° Le but « d'utilité pratique » n'est pas atteint ; car les chartes étant écrites dans une langue inintelligible pour le paysan, il n'en comprenait par suite pas le sens : ce résultat a été atteint par l'induction tirée de ce qui se passe aujourd'hui en pareil cas chez nos paysans modernes à ce qui pouvait se passer au Moyen-Age.

Nous croyons par la série d'assertions, résultant des différents contròles expérimentés plus haut sur les chartes, pouvoir assurer ceci : « On ne peut pas induire des chartes, comme on l'avait fait précédemment, on ne peut que constater leur nature et leur caractère. » — Cette constatation est faite dans notre étude au moyen de la statistique des différentes graphies de nos chartes: la statistique pourra renseigner sur les préférences graphiques du scribe et sur l'école à laquelle il appartenait. — Chartes de Douai.

CHAPITRE III.

Nous essaierons cependant de faire une étude phoné-

tique à propos, et non d'après les chartes; cet essai n'est pas le point capital de notre thèse, où nous voulons montrer qu'on a eu tort de prendre les chartes pour des témoins fidèles du langage du Moyen-Age.

Cet essai en vue de tirer parti des chartes se fera à l'aide du patois seul ; nous pourrons par là contrôler les mots des chartes et établir une échelle, qui nous permettra, en partant du son moderne, et passant par quelques intermédiaires (textes de Brûle-Mouson au dixhuitième et de Charles Bovel au seizième siècle) d'arriver jusqu'aux chartes du treizième siècle; en un mot, nous emploierons la méthode ascendante, au contraire de nos devanciers; elle permet, en effet, de passer du connu à l'inconnu et de l'observation directe à l'hypothèse. — Les sons patois, recueillis dans ce but, seront notés au moyen de la méthode graphique (au moins pour les voyelles), par les flammes manométriques de M. Rudolph Kænig; cette méthode substitue à l'incertitude des anciennes notations graphiques l'image même du son, obtenue par un procédé impersonnel.

Cet essai d'une étude phonétique, n'arrivant qu'au second plan dans notre thèse (le premier étant occupé par la critique expérimentale des opinions de nos devanciers) et n'ayant pour but que de tenter d'utiliser les chartes, avec toutes sortes de précautions préventives, de peur d'erreur de leur part, cet essai, disons-nous, nous le ferons avec la méthode ordinaire du classement d'étude phonétique : nous étudierons les voyelles et les

consonnes dans les différents degrés de l'échelle qui va du patois moderne aux chartes du XIII° siècle.

Par suite, les résultats que nous donnera cette étude, ne seront plus que de simples constatations de faits phonétiques du patois, dont s'écarte ou se rapproche le langage des chartes.